

Département de la VENDÉE

Arrondissement
des SABLES D'OLONNE



N° DEL2022-036

RÉP

Envoyé en préfecture le 14/09/2022
Reçu en préfecture le 14/09/2022
Affiché le 23 SEP. 2022
ID : 085-218500999-20220913-DEL2022_036-DE

Commune du GIROUARD

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du treize septembre deux mille vingt-deux à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques RABILLE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 14

Nombre de présents : 12
Nombre de pouvoirs : 2

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2022

Présents : RABILLÉ Jacques, DECROCK Sandrine, HAQUETTE Olivier, GUILLOTEAU Cécile, MOUSSET Raphaël, CHATELIER Nicole, RIALLAND Olivier, MOUSSET Nadine, GRIT Olivier, MATHÉ Grégory, BOURON Stéphanie, GRIT Auguste.

Absent excusé avant donné procuration : VIOLEAU Laurence (pouvoir donné à Sandrine DECROCK) ; FAVREAU Eric (pouvoir donné à Raphaël MOUSSET)

Absent non excusé : GUERREIRO Maud

Secrétaire : Stéphanie BOURON

Autorisation signature devis illuminations de Noël

Nadine MOUSSET présente trois devis pour le renouvellement des illuminations de fin d'année.

Après analyse des offres, il est proposé au conseil municipal de retenir le devis de l'entreprise DECOLUM ILLUMINATIONS d'un montant de 4 210,30 € HT soit 5 052,36 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le devis de l'entreprise DECOLUM ILLUMINATIONS d'un montant de 4 210,30 € HT pour le renouvellement des illuminations de fin d'année.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits,
Pour être fait conforme.
Signé : Jacques Rabille
Date de signature : 14/09/2022
Qualité : Maire du Girouard

Le Maire,
Jacques RABILLÉ

Département de la VENDÉE

Arrondissement
des SABLES D'OLONNE



RÉP

Envoyé en préfecture le 15/09/2022
Reçu en préfecture le 15/09/2022
Affiché le 23 SEP. 2022
ID : 085-218500999-20220913-DEL2022_037-DE

Commune du GIROUARD

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

N° DEL2022-037

Séance du treize septembre deux mille vingt-deux à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques RABILLE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

Nombre de pouvoirs : 2

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 septembre 2022

Présents : RABILLÉ Jacques, DECROCK Sandrine, HAQUETTE Olivier, GUILLOTEAU Cécile, MOUSSET Raphaël, CHATELIER Nicole, RIALLAND Olivier, MOUSSET Nadine, GRIT Olivier, MATHÉ Grégory, BOURON Stéphanie, GRIT Auguste.

Absent excusé ayant donné procuration : VIOLEAU Laurence (pouvoir donné à Sandrine DECROCK) ; FAVREAU Eric (pouvoir donné à Raphaël MOUSSET)

Absent non excusé : GUERREIRO Maud

Secrétaire : Stéphanie BOURON

Désignation d'un correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire indique que conformément à la loi du 25 novembre 2021, loi dite Matras, un « correspondant incendie et secours » doit être désigné dans les conseils municipaux des communes qui ne disposent pas déjà d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.

Le décret du 29 juillet 2022 précise les modalités de création et d'exercice de cette fonction.

La loi dispose que cet élu doit être un « interlocuteur privilégié du SDIS dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies ».

Ses missions sont variées : information, sensibilisation du conseil municipal et des habitants, préparation des mesures de sauvegarde, organisation des moyens de secours...

Monsieur Raphaël MOUSSET se porte candidat au poste de correspondant incendie et secours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne Raphaël MOUSSET en qualité de correspondant incendie et secours.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits,

Pour le Maire,

Signature : Jacques Rabille
Date de signature : 15/09/2022
Qualité : Maire du Girovard

Le Maire,
Jacques RABILLÉ